

## Programmes en milieu scolaire prescrits par le gouvernement provincial en 2024-2025

Activité	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Admin. du vaccin contre le méningocoque – 7 <sup>e</sup> année		Dose 1								
Admin. du vaccin contre l'hépatite B – 7 <sup>e</sup> année		Dose 1						Dose 2		
Administration du vaccin contre le VPH – 7 <sup>e</sup> année		Dose 1						Dose 2		
Envoi du premier avis selon la <i>Loi sur l'immunisation des élèves</i> – écoles secondaires				Fin décembre – 1 <sup>re</sup> semaine de janv.						
Envoi du premier avis selon la <i>Loi sur l'immunisation des élèves</i> – écoles élémentaires										
Séances de vaccination – écoles secondaires										
Envoi du deuxième et dernier avis selon la <i>Loi sur l'immunisation des élèves</i> – écoles élémentaires et secondaires										
Envoi des avis de suspension – écoles élémentaires et secondaires								30 avr.		
Lettres précisant les vaccins à recevoir – parents d'élèves de 5 ou 6 ans										
Dépistage dentaire (maternelle, jardin, 2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , et 7 <sup>e</sup> ) et le programme de vernis fluoré (élèves de la maternelle et du jardin) <sup>†</sup>										

\*La *Loi sur l'immunisation des élèves* exige la vaccination contre les maladies suivantes, ou une exemption valide : tétanos, diphtérie, polio, rougeole, oreillons, rubéole, méningococcie, coqueluche et varicelle (picote). Le vaccin contre la varicelle est obligatoire seulement chez les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

<sup>†</sup>Le programme de vernis fluoré est un programme non obligatoire, offert à Porcupine uniquement pour l'année scolaire 2024-2025.

\*\* Pour en savoir plus long, consultez les documents ci-joints portant sur les programmes offerts par les bureaux de santé et prescrits par le gouvernement provincial.